

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
En exercice : 23
Présents : 17
Votants : 21
OBJET :
Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) entre la CCVG et ses communes membres
N° DEL_36_2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 26 juin à 18h00

Le Conseil Municipal de la Commune de SOLLIES-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Roger CASTEL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 19/06/2026

Présents : Monsieur POURRET Jean Michel, Madame LUBRANO DI SBARAGLIONE Karine, Monsieur OLIVIERI Paul, Monsieur GUILBERT Xavier, Madame ENRIQUE Amandine, Monsieur PEROTTO Daniel, Monsieur RAMIN Philippe, Madame DE GASQUET Mireille, Monsieur HENCHE Stéphane, Madame GOLETTA Anne-Marie, Monsieur BERNARD Yann, Madame LECLERC Sandy, Madame BELTRANDO Karine, Madame MORANDI Sandrine, Monsieur JOLY Philippe, Madame PEREZ Cécile.

Absent(s) ayant donné procuration : Madame TIJADI Marie-Ange à Monsieur POURRET Jean Michel, Madame GUILLAUME Martine à Monsieur CASTEL Roger, Monsieur SEIXAS Jean-Emmanuel à Monsieur JOLY Philippe, Monsieur BADINAND Didier à Monsieur GUILBERT Xavier.

Absent(s) excusé(s) : Madame BERARD-ALLEGRETTI Véronique, Monsieur VINCENT-AUBUT Alain.

Secrétaire de séance : Madame ENRIQUE Amandine.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles L 2121-21, L 2121-29 et L 2121-33 ;

Vu le Code Général des impôts, et notamment son article 1609 nonies C ;

Selon les dispositions susvisées du Code général des impôts, la CLECT a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétence entre communes et établissements publics de coopération intercommunal (EPCI) ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique, comme c'est le cas pour la CCVG.

Une délibération de la CCVG fixe sa composition. Pour Solliès-Ville, le nombre de représentants à la CLECT de la CCVG est fixé à 2.

Les représentants doivent être désignés par le Conseil Municipal parmi les conseillers municipaux. Il n'est pas imposé qu'ils soient également conseillers communautaires.

Suite au renouvellement général du Conseil Municipal et à l'élection du Maire et des Adjointes lors de la séance du 28 mars 2026, il convient en conséquence de procéder à la désignation des membres du Conseil Municipal qui représenteront la Commune au sein de la CLECT de la CCVG.

Il est proposé de désigner Monsieur le Maire, Roger CASTEL et Monsieur Paul OLIVIERI.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'exposé qui précède ;
- **DÉSIGNE** Monsieur Roger CASTEL et Monsieur Paul OLIVIERI représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) entre la CCVG et ses communes membres ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant des formalités afférentes à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre

La secrétaire de séance
Madame ENRIQUE Amandine



Certifié exécutoire
compte tenu :

- de la transmission en préfecture, le : **29 JUIN 2026**
- de la publication, le : **29 JUIN 2026**

Fait et délibéré à Solliès-Ville,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Roger CASTEL

